



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

qualité de vie au travail des professionnel de santé

Question au Gouvernement n° 2507

Texte de la question

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Christophe Di Pompeo.

M. Christophe Di Pompeo. Les psychiatres et les psychothérapeutes alertent depuis plusieurs années sur la recrudescence des burn-out en raison des conditions de travail de leurs patients. C'est une situation que les entreprises prennent de plus en plus au sérieux : pour certaines d'entre elles, les mesures mises en place ont eu des effets très positifs, dont la baisse de l'absentéisme par exemple.

Chez les professionnels de santé, le chiffre des burn-out est encore plus important puisqu'il concerne un médecin sur deux, plus encore chez les jeunes et les urgentistes. Dès votre entrée au Gouvernement, madame la ministre des solidarités et de la santé, vous vous êtes emparée de ce sujet qui vous est cher. Dès septembre 2017, vous avez lancé deux missions pour faire émerger des solutions concrètes et rappeler la robustesse de la démonstration scientifique avalisant le lien entre conditions de travail et qualité de vie au travail. Une étude publiée le 7 janvier dernier révèle qu'en France, 49 % des médecins sont exposés au burn-out, soit un taux deux à trois fois plus élevé que dans les autres professions, et que 5 % sont même affectés par une forme sévère de ce symptôme qui peut aboutir à des situations dramatiques – erreurs médicales ou suicides. Aujourd'hui, 80 % des médecins n'ont pas eux-mêmes de médecin traitant et 68 % renoncent à s'arrêter de travailler alors même que leur santé l'exigerait. En cas de burn-out, ce dernier chiffre est très préoccupant puisque chacun sait qu'il est indispensable d'être suivi pour s'en sortir.

Vous traitez ce sujet, je le sais, avec le plus grand sérieux. C'est pourquoi vous avez créé, en juillet 2018, l'Observatoire national de la qualité de vie au travail dédié à l'ensemble des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social. Il a pour missions principales d'élaborer des avis et des préconisations opérationnelles, et d'organiser le dialogue entre les professionnels de santé. Madame la ministre, quels seront les prochains travaux et axes d'étude de l'Observatoire, et quel est l'état de votre réflexion sur ce sujet ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie, monsieur le député, d'évoquer ce sujet car, en effet, prendre soin de ceux qui soignent est une de mes priorités depuis mon arrivée au Gouvernement. Les situations que vous mentionnez sont malheureusement trop fréquentes et encore trop peu connues.

Les mesures que je défends depuis deux ans et demi doivent permettre de redonner du sens au quotidien des professionnels de santé. Nous nous employons à mettre fin au travail isolé, notamment des médecins, à

développer la coopération interprofessionnelle, à redonner des moyens aux établissements de santé et à réinvestir dans l'hôpital public.

D'autre part, vous l'avez rappelé, j'ai créé, en juillet 2018, l'Observatoire national de la qualité de vie au travail pour les professionnels de santé et du secteur médico-social, que préside le professeur Philippe Colombat. Fin novembre, nous avons réuni au ministère plus de 270 professionnels de santé afin de faire le point sur les propositions de quatre groupes de travail animés par l'Observatoire. Depuis le début de l'année, plusieurs pistes de travail ont été ouvertes : l'une sur les liens entre les nouvelles technologies et la qualité de vie au travail, l'autre sur les répercussions des restructurations des organisations sur les conditions de travail, une troisième sur la construction et le maintien de collectifs de travail, une dernière sur les liens entre qualité des soins et qualité des accompagnements. J'attends pour le premier trimestre 2020 les recommandations opérationnelles issues de ces travaux afin de pouvoir les mettre en œuvre dans les établissements de santé. Vous pouvez compter sur ma vigilance et mon engagement pour que ce soit le cas ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Christophe Di Pompeo](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2507

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 décembre 2019](#)